



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 2007/16**

---

**Document affiché en préfecture le 15 Mai 2007**

## **SOMMAIRE**

### **SOUS-PRÉFECTURE DE FONTENAY-LE-COMTE**

ARRETE N° SP/2007/52 portant délégation de signature à Mademoiselle Christelle GUERRERO

Page 1

## SOUS PREFECTURE DE FONTENAY LE COMTE

### **ARRETE N° SP/2007/52 portant délégation de signature à Mademoiselle Christelle GUERRERO Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article 54 du décret-loi du 5 novembre 1926 de décentralisation et de déconcentration administrative,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 14, 16 et 44 ;  
Vu l'article L 224-1 du code forestier ;  
Vu l'article 7 de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe,  
Vu l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu la décision du 27 avril 2006 nommant Mlle Christelle GUERRERO secrétaire générale de la sous-préfecture,  
Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture,

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation est donnée à Mademoiselle Christelle GUERRERO, attachée d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre mer, secrétaire générale de la sous-préfecture, à l'effet de signer :

1. les décisions d'agrément des gardes particuliers ;
2. les récépissés de déclaration préalable des associations (création);
3. les récépissés de déclaration des changements survenus dans l'administration ou les modifications statutaires des associations ;
4. les décisions de rattachement à une communes des personnes sans domicile fixe

**Article 2 :** La secrétaire générale de la sous-préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Fontenay-le-Comte, le 7 mai 2007

Le sous-préfet  
signé  
Francis CLORIS